



Demande de visa conjointe de ressortissant de français

Par **samosa**, le **14/02/2008** à **15:08**

bonjour

j'aimerais bien savoir les documents a fournir a partir de mois de février 2008 et la durée pour avoir le visa .

Par **bouhenaf**, le **17/02/2008** à **17:03**

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE DE VISA COURT SEJOUR
D'ETABLISSEMENT POUR LES MEMBRES DE FAMILLE DE FRANCAIS:

_ formulaire de demande de visa court séjour daté et signé (un original dûment complété + 2 photocopies)

_ 3 photo d'identité collées sur les formulaires

_ 1 enveloppe timbrée libellée a vos noms et adresses

_ copie des page 1 a 5 du passeport , et, le cas échéant, de celles ou figurent le dernier visa

et les cachets de sortie de l'espace shengen et d'entrée sur le territoire algérien

_copie intégrale de l'acte de mariage sil a été établi en France, ou photocopie de la transcription à l'état civil consulaire français si le mariage a été célébré en Algérie ou photocopie du livret de famille français

_photocopie d'une preuve de la nationalité française du conjoint

-carte nationale d'identité

-ou certificat de nationalité française

-ou ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration dans la nationalité française

-ou copie recto verso de la déclaration de la nationalité française

_photocopie des actes de naissance des enfants issu du couple voyageant avec le demandeur, ou copie du livret de famille français

il faut appeler le 1573 (d'Algérie) pour prendre rendez-vous et le formulaire à remplir c la demande de visa shengen quand peu trouver sur tous les site d'ambassade

voilà la liste exacte quand ma donnée je vous conseille même de vous procurer une preuve d'adresse du conjoint français et de ramener les originaux des photocopies que vous déposerez avec le dossier